



Note d'information n° 71 -2023

Arrêté catastrophe naturelle sur le territoire de Meudon

Chers amis,

Par notre note d'information n°59 de septembre 2022, nous vous avons informé des dispositions à prendre au cas où vous auriez subi des dégâts suite à la période de sécheresse de l'été 2022.

L'arrêté interministériel NOR : IOME2313528A signé le 21 juillet 2023, et publié au journal officiel le 8 septembre 2023, a reconnu, sur le territoire de Meudon l'état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022.

[Arrêté du 21 juillet 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle - Légifrance](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048052860>

Vous ne disposez que d'un délai de 10 jours à compter de cette date pour effectuer la déclaration de sinistre auprès de votre assureur, en lui transmettant la copie de l'arrêté.
Comme le document est volumineux, il faut lui adresser en priorité les pages 1 à 3 et 96.

Ce lien vous indique la démarche à suivre.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3076>

Il faut faire vite

Pour l'Association,
Le président, Denys Millet

